



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### 1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 19 décembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza).

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, le lendemain de la séance.*

#### 1. OUVERTURE

##### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 05. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

##### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

045/19-12-2022-A

##### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### 1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

5.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2023-2024-2025

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025. Aucune question n'est posée.

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### 5.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2023 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, totalisant des recettes et des dépenses égales à 226 050 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

046/19-12-2022-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### 1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2023, dont le sommaire est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ledit sommaire du budget 2023, incluant celui de 2022, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il soit transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

047/19-12-2022-A

#### 5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024 et 2025 par la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années financières 2023, 2024 et 2025, le tout tel que requis par l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le document relié au programme triennal d'immobilisations de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour les années 2023, 2024 et 2025 fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Qu'un sommaire du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025 soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge, et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur la cité et villes* et qu'il soit transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### 1<sup>re</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la présente période de questions porte exclusivement sur le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025. Aucune question n'est posée.

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Daniel Forget, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 09.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire